

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 158

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« , 149 *quater* et 149 *quinquies* »

les mots :

« et 149 *quater* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.